



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (UE) 2015/830

DATE D'ÉMISSION: 19.05.2015

DATE DE RÉVISION: 07.08.2017

REMPLECE LA DATE DE: 19.05.2015

VERSION: 2.0

1. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Lötwasser / Soldering Liquid
Code du produit	8267
FDS Numéro	944
Synonymes	Nr. 1V
Utilisation du produit	utilisation publique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Brasage tendre
Utilisations déconseillées	Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

STANNOL GmbH & Co KG
 Haberstr. 24
 42551 Velbert
 Germany
 Tel: +49 (0) 2051/3120-332
 E-Mail: sdb@stannol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 02051/3120-332 (Mo. - Fr. 08:00 - 16:00)

2. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Dangers pour la santé	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B	H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Risques environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Contient

chlorure de zinc

Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
Général	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Prévention	
P260	Ne pas respirer les vapeurs, brouillards.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
Réaction	
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir..
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.
Stockage	
P405	Garder sous clef.
Evacuation	
P501	Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom chimique	n° CAS Numéros CE Numéro index RRN	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Notes
chlorure de zinc	7646-85-7 231-592-0 030-003-00-2	5 - < 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	(C >= 5) STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

4. RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Inhalation	Mettre la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

Agents d'extinction non appropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux En cas d'incendie, risque de combinaison de gaz irritants, corrosifs et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

Instructions de lutte contre l'incendie Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Protection en cas d'incendie Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque facial.

6. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipement de protection Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel superflu. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Équipement de protection Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Informer le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les rejets dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Déversements importants: Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible et placer dans des conteneurs. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements limités: Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

- 6.4. **Référence à d'autres rubriques** Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination" .

7. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Veiller à une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

- 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Brasage tendre.

8. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle .

Méthode de monitoring

Suivre les procédures standard de surveillance

DNEL: niveau dérivé sans effet

Aucune donnée disponible

PNEC:concentration prévisible sans effet

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable

Vêtements de protection - sélection du matériau Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection oculaire Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection

Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Remarques
Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,35	EN 374 Recommandation de gants: Dermatrill® 740 (Kächele-Cama GmbH, fournisseur www.kcl.de) ou produit comparable.

Autres mesures de protection Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur approuvé doit être porté

Appareil	Type de filtre	Condition	Remarques
EN 141, Appareil respiratoire avec filtre	Filtre B (gris)		

Protection contre les dangers thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Informez le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les rejets dans l'environnement.
Contrôle de l'exposition du consommateur	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
pH solution	6 (10%)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,09 g/cm ³
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
10.4. Conditions à éviter	Contact des matières incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants. Acides. Ammonia. Chlore.

10.6. **Produits de décomposition dangereux** On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange

Nom	Méthode	Type	Route d'exposition	Valeur	Unité	Espèces	Remarques
Lötlwasser / Soldering Liquid		ATE	oral	> 2000	mg/kg		(valeur calculée)

Substance

Nom	Méthode	Type	Route d'exposition	Valeur	Unité	Espèces	Remarques
chlorure de zinc (7646-85-7)		LD50	oral	350	mg/kg	rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

12. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë

Substance / Produit	Niveau trophique	Espèces	Type	Valeur	Durée	Remarques
chlorure de zinc (7646-85-7)	crustacé	Daphnia magna	EC50	0,33 mg/l	48 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Lötwasser / Soldering Liquid

Résultats de l'évaluation PBT	Le mélange ne contient aucune substance qui remplit les critères d'une PBT ou vPvB substance.
-------------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce produit.
------------------------	--

13. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
------------------------------------	---

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
---	---

Code catalogue européen des déchets (CED)

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

11 05 04*

flux utilisé

15 01 10*

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

14. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU	1840
N° ONU (IMDG)	1840
N° ONU (IATA)	1840
N° ONU (ADN)	1840
N° ONU (RID)	1840

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport	CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION
Désignation officielle de transport (IMDG)	CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION
Désignation officielle de transport (IATA)	Zinc chloride solution
Désignation officielle de transport (ADN)	CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION
Désignation officielle de transport (RID)	CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	8
---	---

Étiquettes de danger (ADR)	8
----------------------------	---

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	8
--	---

Étiquettes de danger (IMDG)	8
-----------------------------	---

IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	8
Etiquettes de danger (IATA)	8
ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	8
Etiquettes de danger (ADN)	8
RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	8
Etiquettes de danger (RID)	8
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (RID)	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement	Oui
Polluant marin	Oui
Autres informations	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Transport par voie terrestre	
Code de classification (ADR)	C1
Quantités limitées (ADR)	5I
Instructions d'emballage (ADR)	P001, IBC03, LP01, R001
Danger n° (code Kemler)	80
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	E
Transport maritime	
Dispositions spéciales (IMDG)	223
Quantités limitées (IMDG)	5 L
Instructions d'emballage (IMDG)	P001, LP01
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	A
Transport aérien	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	852

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	60L
Dispositions spéciales (IATA)	A3
Code ERG (IATA)	8L
Transport par voie fluviale	
Code de classification (ADN)	C1
Quantités limitées (ADN)	5 L
Transport ferroviaire	
Code de classification (RID)	C1
Quantités limitées (RID)	5L
Instructions d'emballage (RID)	P001, IBC03, LP01, R001
Numéro d'identification du danger (RID)	80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Lötlwasser / Soldering Liquid	3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
-------------------------------	---

Lötlwasser / Soldering Liquid	3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1
-------------------------------	---

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications. Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications. Pour plus de détails, reportez-vous aux sections 3 et 8.

Seveso Information

E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16. RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Section 1 - Section 16.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
-----	--

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.
ATE	Estimation de la toxicité aiguë.
BCF	Facteur de bioconcentration.
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum .
DNEL	Dose dérivée sans effet.
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses.
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.
EC50	Concentration médiane effective.
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer .
IATA	Association internationale du transport aérien.
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL	Dose sans effet nocif observé.
NOEC	Concentration sans effet observé.
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques.
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique .
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.
FDS	Fiche de données de sécurité.
STP	Station d'épuration.
TLM	Tolérance limite médiane .
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.
SDS	Fiche de données de sécurité.
OEL	Occupational Exposure Limit.
RRN	REACH No. d'enregistrement.
CAO	Cargo Aircraft Only.
PCA	Passenger and Cargo Aircraft.

Sources des données

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006..

Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage

Texte intégral des phrases H et EUH

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4.
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences en matière de sécurité du produit et sont fondées sur nos connaissances actuelles. Les renseignements visent à vous transmettre des conseils sur la manutention sans danger du produit nommé dans la présente fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être utilisées pour d'autres produits. Dans le cas d'un mélange du produit avec d'autres produits ou dans le cas d'un traitement, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valides pour le nouveau matériel créé.